

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROCHE

Procès-verbal d'une séance de consultation du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 4 mai 2020**, à 19h, par voie de conférence téléphonique, à laquelle sont présents, après s'être identifiés individuellement, les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Assistait aussi par conférence téléphonique monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME JOHANNE TREMBLAY

Monsieur le maire constate que la demande a été publiée tel que prescrit par la loi et que les citoyens devaient se prononcer par écrit sur la demande de dérogation de madame Tremblay, et que ses voisins immédiats ont été avisés par lettre de la demande de madame Tremblay. Le conseil constate qu'aucun document écrit n'a été transmis à la municipalité concernant ce dossier, bien que 2 citoyens aient demandé des informations complémentaires.

La réunion se termine à 19h04

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 4 mai 2020**, à 19h30, par voie de conférence téléphonique, à laquelle sont présents, après s'être identifiés individuellement, les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Assistait aussi par conférence téléphonique monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 20-05-085

Sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

RÉUNION À HUIS CLOS ET PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Résolution 20-05-086

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-029 du 26 avril dernier qui a prolongé l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique. Il est aussi convenu que la présente réunion soit diffusée sur le site web de la municipalité.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

Résolution 20-05-087

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Fernand Harvey et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2020 tel que rédigé.

APPROBATION DES COMPTES

Résolution 20-05-088

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Comptes à approuver lors de la réunion	117 326,56\$
Comptes déjà payés dans le mois	27 346,64\$
TOTAL	144 673,20\$

CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
30 mars	Ministre des Transports	<i>Confirmation que le MTQ nous versera 3 120\$ pour l'aide aux travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau</i>
16 avril	Gaudreault Saucier Simard avocats	<i>Lettre nous expliquant les changements à l'appel d'offres pour l'entretien des chemins pendant l'hiver</i>

DÉPÔT DE RAPPORTS

RAPPORT FINANCIER DE JANVIER À MARS 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier de janvier à mars 2020.

RAPPORT FINANCIER DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ANNÉES 2016 À 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt des rapports financiers de la salle d'entraînement pour les années 2016 à 2020.

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN D'ÉTÉ DES RUES FORTIN, DES TREMBLES ET PARTIE DE CHAMPIGNY (1,7 KM)

Résolution 20-05-089

Sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de confier l'entretien des chemins d'été du secteur de la rue des Trembles, de la rue Fortin et d'une partie du chemin Champigny, à M. Daniel Hébert, du 655 rue des Trembles, au montant de 2 400\$ pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2020.

DEMANDE DES CITOYENS DES RUES DES TREMBLES, FORTIN ET PARTIE DE CHEMIN CHAMPIGNY

Résolution 20-05-090

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des rues Fortin, des Trembles et partie du chemin Champigny ont adressé une lettre pour demander du gravier pour les rues Fortin, des Trembles et pour une partie du chemin Champigny ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont aussi demandé différents panneaux de signalisation pour ce même secteur ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil de :

- faire épandre du gravier 0 – ¾ selon les besoins sur les rues Fortin, des Trembles et partie du chemin Champigny et de le niveler ;
- Faire installer par le service des travaux publics des panneaux de signalisation appropriés dans ce secteur ;
- Un montant maximal de 10 000\$ est prévu pour ces travaux.

ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC-MOQUIN
Résolution 20-05-091

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'entretenir une partie du chemin du lac-Moquin sous la juridiction municipale en commandant 4 voyages de gravier 0 – ¾ pour la réfection d'environ 40 mètres.

VERSEMENT DE SUBVENTION – ASSOCIATION DU LAC-SAMSON
Résolution 20-05-092

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de verser la dernière subvention pour 2019-2020 à l'Association des propriétaires du lac-Samson au montant de 1 422 \$.

REDDITION DE COMPTE DU PAERRL
Résolution 20-05-093

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 46 565\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Larouche informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ACHAT D'UN CAPTEUR POUR MESURES DU VORTEX RUE GAUTHIER
Résolution 20-05-094

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Guy Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter de la compagnie Vibriss un capteur pour mesurer le temps de débordement au vortex de la rue Gauthier. Ce capteur est le modèle LNU06V3-91, au montant de 3 111.26 \$ plus les frais d'installation, programmation et calibration au montant de 1 480\$ tel que mentionné sur leur soumission QS1912-673.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME JOHANNE TREMBLAY
Résolution 20-05-095

ATTENDU QUE Mme Johanne Tremblay, propriétaire du 551, rue des Aulnes à Larouche, a fait une demande de dérogation mineure visant la reconstruction du bâtiment principal;

ATTENDU QUE par sa résolution 20-04-080, le conseil municipal décrétait la tenue d'une consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure de madame Johanne Tremblay;

ATTENDU QU'il est stipulé à l'annexe D du règlement de zonage 2015-341, les marges prescrites qui ne sont pas prévues à la grille des spécifications pour les usages spécifiques à une résidence unifamiliale et qu'elles sont établis comme suit :

USAGE	AVANT	LATÉRALE	ARRIÈRE
Résidence unifamiliale	6,	2,0-4,0	8,0

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une marge latérale de 1,60 mètre alors que la marge prescrite est de 2 mètres tel qu'établi au tableau de l'annexe D du règlement de zonage 2015-341;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement 2015-346 concernant les dérogations

mineures, adoptées conformément aux articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal d'accorder, après consultation, une dérogation mineure, si l'application du règlement concerné, soit de zonage ou de lotissement, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne ou compagnie qui fait la demande;

ATTENDU QUE les avis publics ont été publiés conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les propriétaires directs de la propriété de madame Tremblay ont été informés par lettre de la demande de madame Tremblay et qu'ils ne sont pas manifestés après avoir reçu les informations nécessaires;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure de madame Johanne Tremblay pour permettre la construction de sa résidence à 1,6 mètre de la marge latérale alors que la marge prescrite est de 2 mètres.

ACHAT D'UN SYSTÈME DE DÉCONTAMINATION – L'ARSENAL – 1 095\$ Résolution 20-05-096

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur général à acheter un système de décontamination portatif de marque Decon/pak auprès de L'Arsenal, au montant de 1 095\$ plus les taxes et frais de livraison applicables.

ACHAT D'UNE LAVEUSE POUR LE SERVICE D'INCENDIE Résolution 20-05-097

Il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter une laveuse Dexter modèle T-400 WN0600XA chez L'Arsenal au prix de 8 040\$ plus les taxes applicables (leur soumission 42729).

FUTUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT Résolution 20-05-098

Sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le directeur général afin de demander, par le biais du Service d'appels d'offres électroniques (SEAO) des soumissions pour l'entretien des chemins pendant l'hiver pour les années 2020-21, 2021-22, 2022-23 et de publier un avis à cet effet dans le journal Le Progrès.

DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA DE MME JOHANNE TREMBLAY Résolution 20-05-099

ATTENDU QUE madame Johanne Tremblay a fait une demande de permis pour la construction de sa résidence située au 551 rue des Aulnes;

ATTENDU QUE le permis demandé est situé dans la zone 59-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

ATTENDU QUE Mme Tremblay a déposé les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

ATTENDU QU'après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme, il a été établi que la demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre quatre (4) du règlement 2016-357, tel que stipulé dans la résolution CCU : 2020-06;

À CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil:
Que le Conseil municipal de Larouche accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de permis de madame Johanne Tremblay pour la construction de sa résidence au 551 rue des Aulnes.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier 2019.

FIN DE LA RÉUNION

À 20h40, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier